

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Subles

Introduction

"Municipales. Que peut faire un maire pour le climat ? Tout ou presque"
(article de Ouest France du 22/02/2020)

L'évolution du matériel vélo, avec l'assistance électrique redistribue les cartes de la mobilité.

Se trouver à moins de 10 minutes de la VILLE CENTRE dans un rayon de moins de 6 Kms ouvre des pistes pour "La solution Vélo".

Pour autant que soit sécurisés des aménagements cyclables pour circuler dans l'intercommunalité.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Défendre l'idée au sein de Bayeux Intercom de répondre à l'appel à projet "vélo et

territoires" permettant de cofinancer un ou une "madame ou monsieur vélo" pour travailler sur un

plan vélo ambitieux et financé et mettre en place un comité vélo se réunissant au minimum 2 fois par an dans le but de développer un réseau cyclable cohérent.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

Défendre l'idée au sein de Bayeux Intercom de mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour rejoindre les pôles d'attractivité les plus fréquentés de la commune (Mairie, École, Arrêt bus, Stade... à préciser).

Mais aussi pour rejoindre à Bayeux en toute sécurité : Etablissements scolaires, Gare SNCF, Installations sportives et culturelles etc.

A l'image des réalisations faites pour Sully et Vaux sur Aure.

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Défendre l'idée au sein de Bayeux Intercom, de créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines pour rejoindre les voies vertes et développer le "vélo loisir"..

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Comme déjà réalisé par exemple à Saint Martin des Entrées.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Près des arrêts de Bus des transports scolaires, là où le stationnement est de longue durée., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") pour les stationnements de courte

durée : lieux d'animation stade, écoles et commerces en fonctions des besoins.

Promouvoir une culture vélo

Action n°6 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.
En défendant cette idée au sein de Bayeux Intercom.

Action n°7 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°8 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

et instaurer un dialogue avec toutes personnes ou entreprise susceptible d'être intéressées.

Action n°9 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.